



Pour votre information, la mairie d'Athée-sur-Cher réouvre au public à **partir du 18 mai les lundis, mercredis et vendredis matins, ceci jusqu'au 2 juin.**

Pour les dossiers urbanisme et état civil, **il est impératif de prendre rdv au préalable par téléphone ou mail.**

Mot d'ordre : Limiter au maximum les déplacements et ne les réserver qu'aux urgences.

Pour toutes les personnes venant en mairie et quelles qu'elles soient, **le port du masque est obligatoire** (pour votre sécurité et la sécurité de la population). Nous vous demandons **de prévoir un stylo** et bien évidemment de **respecter les gestes barrières.**

Comptant sur votre compréhension.



La Municipalité